



Marais Leblond  
B.P. 5009 – 97305 Cayenne CEDEX  
0810 25 97 30 (0,06 €/min + prix de l'appel)  
Fax : 05 94 31 59 89

## DEMANDE DE PRET EQUIPEMENT MOBILIER - MENAGER

### A COMPLETER PAR L'ALLOCATAIRE

N° ALLOCATAIRE ..... TEL .....

	MADAME	MONSIEUR
<b>NOM</b>		
<b>Nom de jeune fille</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Employeur</b>		

### COMPOSITION DE LA FAMILLE

Situation familiale :  Célibataire -  Concubinage -  Marié (e) -  Séparé (e) -  Divorcé (e)  
 Veuf (ve)

Nombre d'enfants à charge : .....

### LOGEMENT

Adresse du nouveau logement.....  
.....

Date d'entrée dans le logement : .....

Situation ancien logement :  Trop petit  Eloigné  Insalubre  Hébergé  Expulsé  
 Sous locataire

**JE SOUSSIGNE (E) CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CI-DESSUS**

Fait à ....., Le ..... Signature :

### DOCUMENTS A JOINDRE

- Facture pro-forma (cette pièce doit être délivrée sans frais et doit préciser les marques et références de l'équipement)
- En cas de sinistre (incendie, inondation) : joindre une attestation de police ou des pompiers.



\*000000102050000000\*

## CONDITIONS A REMPLIR

- Etre allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guyane
- Avoir au moins un enfant à charge vivant au foyer de façon permanente ouvrant droit au bénéfice des prestations familiales
- Avoir des ressources inférieures au plafond en vigueur
- Avoir emménagé dans un premier logement, **depuis moins d'un an**
- Le nouveau logement devra obligatoirement ouvrir droit au bénéfice de l'allocation logement

### USAGE DU PRET

Achat d'équipements de première nécessité à prix moyen, selon le tableau décliné ci-dessous :

#### ARTICLES FINANCES PAR LA C.A.F. – MONTANTS PLAFOND

<b>MOBILIER</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>MENAGER</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
	Berceau	200 €		Cuisinière	300 €
	Lit 1 place	150 €		Plaque de cuisson	250 €
	Lit 2 places	300 €		Réfrigérateur	600 €
	Sommier 1 place	100 €		Réfrigérateur combiné	750 €
	Sommier 2 places	150 €		Congélateur	400 €
	Sommier tapissier 2 pl.	300 €		Lave-linge	450 €
	Matelas berceau	80 €		Sèche-linge	450 €
	Matelas 1 place	150 €		Machine lavante-séchante	500 €
	Matelas 2 places	250 €		Lave-vaisselle	350 €
	Chevet	60 €		Four	300 €
	Armoire	500 €		Four micro-ondes	150 €
	Commode	150 €		Four combiné micro-ondes	300 €
	Bureau	120 €		Ordinateur	500 €
	Table	250 €		Tablette	150€
	Chaise	60 €		Imprimante	150 €
	Buffet de cuisine	250 €		Machine à coudre	300 €
	Elément Haut	150€		Siège-auto bébé	200 €
	Elément Bas	150 €			
	Rangement (colonne, chiffonnier, étagère)	120 €			

Les articles ménagers seront, de préférence, de catégorie « A », minimum.

### MONTANT DU PRET

- 90 % du montant des dépenses envisagées dans la limite de 1 250 €
- Le prêt sera versé directement au fournisseur après signature des contrats par l'allocataire

### CONSTITUTION DU DOSSIER

- Compléter la présente demande et y joindre les pièces indiquées
- Déposer la présente demande au service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guyane